

ACCORD DE COOPERATION ENTRE

**Université Paris-Est Créteil
Ci-après dénommée Université Paris-Est Créteil (UPEC)**

Et

**Université de Cordoue (Espagne)
Ci-après dénommée (UCO)**

Pour la mise en place d'un double diplôme

Master Administration et Echanges Internationaux (UPEC) Mention : Master Management et Commerce International parcours Commerce international et monde des Amériques

Et

Master de Comercio Exterior e Internacionalización de empresas de l'Université de Cordoue (UCO)

D'une part, D. José Carlos GÓMEZ VILLAMANDOS, Rector Magnífico de l'Université de Cordoue, con CIF Q1418001B, nommé par Décret 101/2014 du juillet (BOJA N° 131 de 9 de julio) et en accord avec l'article 52.1 des statuts de l'Université de Cordoue (ci-après dénommée UCO), approuvé par le Décret 280/2003 du 7 octobre (BOJA n° 206, du 27 octobre) et sa modification par Décret 94/2005 du 29 mars (BOE n° 119, du 19 mai), domicilié à Avda. Medina Azahara s/n, Córdoba (Espagne).

Et d'autre part, Monsieur le Docteur Jean Luc DUBOIS-RANDE, Président de l'Université Paris Est Créteil (ci-après dénommée UPEC)

Ils exposent:

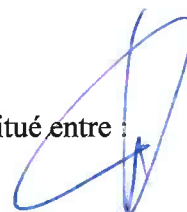
Cet accord établit l'obtention d'un double diplôme de Master parmi les universités européennes. Cette coopération consiste à enseigner des matières ensemble dans le but de:

1. Rendre l'offre éducative plus attractive dans toutes les différentes branches de la connaissance scientifique et
2. Internationaliser les programmes d'études.

Accord:

Article 1 : Modalités de la formation

1. Un parcours conjoint sur deux ans (4 semestres, 120 ECTS) est institué entre :



- le diplôme national français de Master Management et Commerce International (UPEC), parcours Commerce International et monde des Amériques

- et le diplôme national espagnol de Master de Comercio Exterior e Internacionalización de empresas de l'Université de Cordoue (UCO)

2. Ce parcours international est sanctionné par un double diplôme de niveau Master sous forme de deux diplômes délivrés un par l'UPEC et un autre par UCO.

3. Les modalités générales de la formation (localisation du cursus pour les étudiants des deux établissements, grandes lignes de la formation, calendrier, nombre global de crédits,...) sont présentées dans le schéma suivant (le programme des cursus est détaillé en annexe 1) :

Cursus d'études intégré
Université UPEC / Université de Cordoue (Espagne)

Année	Semestre	Etudiants UPEC	Etudiants UCO
Master M1	Semestre 1 (S1) septembre - janvier	UPEC Cours 30 ECTS	UCO Cours 28ECTS
	Semestre 2 (S2) Février- juin	UPEC Stage 30 ECTS	UCO Cours (optionnel) 16 ECTS
Master M2	Semestre 3 (S3) septembre - janvier	UCO Cours 30 CTS	UCO Stage+Cours 16 ECTS
	Semestre 4 (S4) -février-juin	UPEC Cours 30 ECTS	UPEC Cours 30 ECTS
Grado 4°			30 ECTS
		120 ECTS	120 ECTS

5. Pour les étudiants du Master Commerce Extérieur et Internationalisation des entreprises (UCO) L'UPEC reconnaîtra 60 crédits ECTS du premier et du deuxième semestre du Master en commerce extérieur (y compris le projet de diplôme final) et 30 crédits ECTS de la dernière année de diplôme (en Espagne) pour le Master en commerce extérieur et internationalisation des affaires. Les diplômes sont de 240 ECTS avec une durée de 4 ans). Le reste des crédits (30 crédits ECTS) doit être pris à l'UPEC pour compléter le total des crédits nécessaires à la réalisation du Master Management et Commerce International (UPEC) Mention: parcours Commerce International et Monde des Amériques.

6. Pour les étudiants du Master Management et Commerce International (UPEC) Mention: parcours Commerce International et monde des Amériques, l'UCO reconnaîtra 90 crédits ECTS (60 ECTS des deux premiers semestres terminés à l'UPEC et 30 ECTS du projet de diplôme final). Le reste des crédits (30 ECTS) doit être pris à l'UCO pour compléter le total des crédits requis pour l'obtention du Master en Commerce Extérieur et Internationalisation des entreprises.

7. L'UPEC offre chaque année universitaire un contingent pouvant aller jusqu'à 3 places pour les étudiants de l'Université de Cordoue

8. L'Université de Cordoue offre chaque année universitaire un contingent pouvant aller jusqu'à 3 places pour les étudiants de l'UPEC.

Article 2 : Couverture sociale

Les étudiants, les enseignants, les chercheurs et les personnels administratifs bénéficiant de ces échanges doivent avoir une assurance maladie, hospitalisation, accidents, rapatriement, et responsabilité civile durant leurs déplacements et séjours dans le pays d'accueil. Dans le cas où les couvertures sociales dont ils bénéficient normalement dans le cadre de leur activité ou statut seraient insuffisantes au regard des exigences qui viennent d'être mentionnées, ils devront prendre une assurance individuelle appropriée.

Article 3 : Constitution de l'équipe pédagogique

Les étudiants de l'UPEC et de l'UCO qui suivent la partie française de la formation sont intégrés dans la promotion respective du Master Master Management et commerce international parcours Commerce international et monde des Amériques de l'UPEC. Par conséquent, l'équipe pédagogique est celle délivrant habituellement les enseignements de ce Master à l'UPEC. Dans l'UCO participer aussi l'équipe pédagogique est celle délivrant habituellement les enseignements de Master à l'UCO.

Article 4 : Conditions d'inscription et modalités de sélection

1. Les conditions requises pour les candidats à ce cursus d'études intégré :

- du côté français être titulaires d'un diplôme universitaire de niveau BAC+3 (180 ECTS) ou supérieur lors de l'entrée en M2,
- du côté espagnol être titulaires d'un diplôme universitaire de niveau de « Grados » (240 ECTS) lors de l'entrée en M2,
- disposer d'un niveau jugé suffisant de connaissance de la langue française (pour les étudiants de l'UCO) et de la langue espagnole (pour les étudiants de l'UPEC). L'université d'origine certifie que l'étudiant maîtrise un niveau de langue satisfaisant, B1 en français pour les étudiants d'UCO et B1 en espagnol pour les étudiants de l'UPEC. Afin de favoriser l'intégration des étudiants, l'université d'accueil doit s'assurer du niveau de langue de l'étudiant participant à l'échange.

2. La sélection annuelle des candidats est réalisée avant le début de chacune des deux années du cycle de formation par un jury de sélection et d'orientation commun (dont la composition est fixée à l'article 6), en fonction des critères suivants :

- a) pour l'entrée en M2 (vérification des conditions requises et entretien d'évaluation pour l'accès à la deuxième année de la formation, conformément aux règlements en vigueur
- b) les étudiants de l'UCO se présentent au jury en mars de 4ème année de Licence (Grados) ; cette séance de sélection des candidats de l'UCO aura lieu à Cordoue. Les étudiants de l'UCO auront 240 crédits à l'entrée de M2 français.
- c) Les étudiants de l'UPEC se présentent au jury commun en mai de l'année de M1 ; cette séance de sélection des candidats de l'UPEC aura lieu à Créteil. et ils feront la procédure de pré-admission dans l'Unique District universitaire d'Andalousie.

3. Dans l'attribution des places, les conditions d'accès et les critères d'admission établis dans le rapport de vérification du Master universitaire en commerce extérieur et internationalisation des entreprises par l'UCO seront pris en compte.

4. Dans tous les cas l'UPEC et l'UCO supervisent les deux sélections.

Les candidats retenus pour ce parcours international devront :

- prendre pour toute la durée de leur cursus une inscription dans leur université d'origine, en vue de l'obtention de ce premier diplôme
- prendre une inscription à l'université partenaire pour la période de mobilité, en vue de l'obtention de ce deuxième diplôme ; l'inscription prise dans leur université d'origine leur permet d'être exonérés du paiement des droits d'inscription dans l'université d'accueil.

5. Les candidats sélectionnés pour ces études internationales doivent:

- a. Pendant toute la durée de leurs études, ils doivent être inscrits à l'université d'origine pour obtenir ce premier diplôme
- b. Effectuer une inscription universitaire pour la période de mobilité (1 semestre) pour obtenir ce deuxième diplôme. L'inscription à l'université d'origine leur permet d'être exemptés du paiement des frais de scolarité à l'université de destination.
- c. Soumettre pour l'admission au Master en commerce extérieur et internationalisation des affaires par l'UCO aux procédures établies par la Commission du district unique d'Andalousie, remplissant les conditions d'accès, d'admission et de sélection établies dans le district unique d'Andalousie.

Article 5: Modalités du contrôle des connaissances

1. Le cursus intégré se déroule sur deux années universitaires, soit quatre semestres. Dans le programme d'échanges, les étudiants inscrits dans ce parcours international doivent valider un semestre dans chaque université. Au cours de leur séjour dans l'université partenaire, les étudiants en mobilité suivent les mêmes cours et passent les mêmes examens que les étudiants de celle-ci.

2. Les modalités du contrôle des connaissances et les conditions d'obtention du Master Management et commerce international parcours Commerce international et monde des Amériques sont celles appliquées dans le cadre de ce diplôme par l'UPEC.

3. Pour chaque unité d'enseignement, le contrôle des connaissances est organisé en deux sessions : une session principale et une deuxième session de rattrapage en cas d'échec à la première session. Au total, l'obtention du diplôme Master Management et commerce international parcours Commerce international et monde des Amériques, correspond à 120 crédits ECTS. En tout l'étudiant français aura validé 300 ECTS (180 ECTS de Licence +120 ECTS du Master)

4. Les modalités du contrôle des connaissances et les conditions d'obtention du Master de Comercio Exterior e Internacionalización de empresas sont celles appliquées dans le cadre de ce diplôme par l'UCO.

5. Pour chaque unité d'enseignement, le contrôle des connaissances est organisé en deux sessions : une session principale et une deuxième session de rattrapage en cas d'échec à la première session. Au total l'obtention du diplôme de Master de Comercio Exterior e

Internacionalización de empresas correspond à 60 crédits ECTS. En tout l'étudiant espagnol aura validé 300 ECTS (240 ECTS de Licence +60 ECTS du « Grados »)

6. Les enseignements suivis en l'UCO par les étudiants de l'UPEC et les enseignements suivis en France par les étudiants de l'UCO sont validés dans l'autre pays par le biais des crédits ECTS. Les systèmes d'évaluation utiliseront le tableau des équivalences entre les diplômes français et espagnol que le ministère de l'Éducation du Royaume d'Espagne applique aux processus d'homologation des titres français.

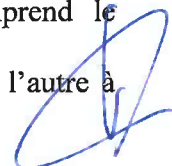
7. Pour l'obtention du Master de Comercio Exterior e Internacionalización de empresas (UCO) et du "Master Administration et Echanges Internationaux (UPEC) Mention : Master Management et commerce international parcours Commerce international et monde des Amériques aussi bien les étudiants français que les étudiants espagnols doivent soutenir le mémoire de fin d'année du Master de l'UCO (TFM). Ce mémoire sera encadré par un tuteur du Master de l'Université d'origine. La défense du TFM sera accompagnée d'un résumé substantiel dans la langue officielle de l'université de destination.

8. Nécessairement, les étudiants de l'UPEC, pour obtenir le Master universitaire en Commerce Extérieur et Internationalisation des entreprises de l'UCO, doivent s'inscrire au projet final de master à l'Université de Cordoue et le réaliser, conformément à la réglementation applicable.

9. Au terme du parcours conjoint, les étudiants qui ont subi avec succès les épreuves d'examen de la partie française et de la partie espagnole de leur cycle de formation obtiennent deux diplômes, un diplôme français de Master et le diplôme espagnol de Master avec les mentions précisées précédemment.

Article 6: Modalité de constitution du jury

1. Jury de sélection et d'orientation : Le jury commun de sélection et d'orientation est composé, à parité, de deux représentants de chaque établissement et comprend le responsable du cursus intégré (ou son représentant) et un deuxième enseignant.
2. Ce jury se réunit chaque année, au cours de deux séances, l'une à Cordoue et l'autre à Créteil, afin d'assurer la sélection des candidats. (voir article 3).



3. La responsabilité pédagogique et le pilotage global de la partie française de la formation incombent à l'UPEC, représentée par le Doyen de la Faculté d'Administration et Echanges Internationaux (AEI) International School
4. La responsabilité pédagogique et le pilotage global de la partie espagnole de la formation incombent à l'UCO, représentée par la vice doyenne du Master de l'UCO et le Responsable du Master de Comercio Exterior e Internacionalización de empresas.
5. Les principaux objectifs de ce comité académique sont les suivants :
 - Faire connaître les programmes d'études
 - Coordonner les activités pédagogiques de deux côtés
 - Coordonner le suivi administratif et pédagogique des étudiants
6. La responsabilité pédagogique et le contrôle général de la partie française de la formation correspondent à l'UPEC, représentée par le doyen de la faculté d'administration et des échanges internationaux (AEI) International School.
7. La responsabilité pédagogique et le contrôle général de la partie espagnole correspondent au directeur du Master en commerce extérieur et internationalisation des entreprises, dépendant du vice-recteur aux études supérieures de l'Université de Cordoue.
8. Les frais de voyage et de séjour résultant des visites des professeurs invités sont à la charge de l'université d'origine.

Article 7 : Organisation du Comité d'Évaluation de la qualité

1. L'UPEC et l'UCO conviennent de créer un comité d'évaluation de la formation et des enseignements constitué à parité entre les parties.
2. Sont membres pour l'UPEC : Le Vice-doyen de Relations Internationales de la Faculté d'Administration et Echanges Internationaux(ou représentant), et le responsable à l'UPEC, le Doyen de la Faculté d'Administration et Echanges Internationaux(ou représentant), et le responsable à l'UPEC du Master Management et commerce international parcours Commerce international et monde des Amériques du diplôme.
3. Sont membres pour l'UCO : l'Unidad de Garantía de Calidad del Máster de Comercio Exterior e Internacionalización de empresas" (représenté par trois de ses membres)
4. Cette commission :
 - évaluer à la fin du programme la qualité académique du cursus intégré,
 - réaliser un suivi du devenir des étudiants (insertion professionnelle ou poursuite d'études),
 - établir sur la base de ce bilan les nouvelles actions de coopération à mener.

Article 8 : Conditions financières

1. La mise en place de ce cursus d'études intégré ne donne pas lieu à des dépenses supplémentaires de formation pour les deux établissements. En effet, les étudiants provenant d'une des deux universités et effectuant un séjour dans l'université partenaire s'intègrent dans la promotion respective du diplôme de cette dernière.
2. Les étudiants sont inscrits dans l'université d'origine et l'université d'accueil et sont exonérés des droits d'inscription dans l'université d'accueil.
3. Pour faciliter la mobilité des étudiants impliqués dans ce parcours international, l'UPEC et l'UCO se proposent, que les étudiants postulent pour les bourses de mobilité internationale offertes dans l'université partenaire. Le cas échéant, les étudiants qui participent au

programme de double diplôme de chacune des universités soumises au présent contrat doivent se conformer aux exigences d'accès, d'admission et permanence à l'Université Master et payer les prix publics correspondants dans chaque cas.

4. Les deux universités partenaires s'efforceront de faciliter l'accès aux logements étudiants, bien qu'aucune ne soit tenue de fournir un logement aux étudiants.

Article 9: Admission et permanence

Les étudiants qui participent au programme de double diplôme de chacune des universités participant à cet accord doivent accepter les exigences d'admissibilité et de permanence de chaque université.

Article 10: Durée et renouvellement

1. Le présent accord prend effet dès sa signature par les partenaires. Elle est valable pour une durée de 4 ans.
2. Il est renouvelable par voie d'avenant signé par les deux institutions.

Article 11 : Droits des étudiants

Les étudiants de ce programme interuniversitaire pourront accéder aux services de chacune des universités participantes et, à toutes fins utiles, seront considérés comme des étudiants à part entière des deux universités. Les étudiants auront un tuteur académique à l'UCO et un autre à l'UPEC.

Article 12 Echange d'information et protection de données

Les universités signataires s'engagent à respecter la législation en vigueur en matière de protection des données et à adopter les mesures nécessaires dans chaque cas afin que cette protection soit réelle et efficace.

Article 13: Conditions de modification du présent accord

Toute modification du présent accord nécessite l'approbation écrite des deux parties. Il peut être modifié au terme de chaque année universitaire à la demande de l'une des parties. Toute modification du présent s'effectue par voie d'avenant signé des parties.

Fait en deux exemplaires en langue française et en langue espagnole

Fait à Créteil, le 01/03/2021

Le Président de l'Université
Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC

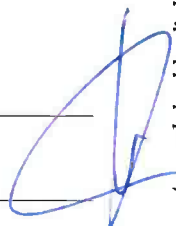
Jean-Luc Dubois-Randé

fait à Cordoue le



ANEXO: CUADRO GLOBAL DE LA FORMACIÓN ACADÉMICA 2020-2021

SEMESTRE	ESTUDIANTES UPEC	Nº ECTS	ESTUDIANTES UCO	Nº ECTS
1	<p>Semestre 1 (sept-enero)</p> <p align="center">S1</p> <p>Matriculación y realización asignaturas en UPEC</p> <p>1º semestre del programa local M1 en Francia</p> <p>UE 1 : Globalization</p> <ul style="list-style-type: none"> - Droit de l'entreprise - Geopolitics - Supply chain management <p>UE 2: International management</p> <ul style="list-style-type: none"> - International Strategy and Corporate Management - International marketing <p>UE 3 : Commerce International</p> <ul style="list-style-type: none"> - International Strategy and Corporate Management - International marketing <p>UE 4 : Spécialisation Hispanoamericano</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entornos económicos y geopolíticos hispanoamericano - Internacionalización y empresa familiar - Geopolítica de los mercados hispanoamericanos - Negociación y management intercultural del mundo hispano 	30	<p>Matriculación y realización asignaturas en UCO</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modelos de internacionalización empresarial - Cross cultural communication - Contratación internacional - Marketing internacional - Globalización y teoría económica - Empresa y logística internacional - Business english <p align="right">Total: 28</p>	4 4 4 4 4 4 4
1	<p>Semestre 2 (feb-junio)</p> <p align="center">S2</p> <p>Matriculación en UPEC y realización practicas en España</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prácticas en España, en Francia o en otro país. Los alumnos están matriculados en la UPEC - La tutela de las prácticas podría ser compartida o no por la UCO-y la UPEC - La memoria de prácticas se puede defender en UPEC o UCO - Es posible hacerlo por videoconferencia 	Total: 30	<p>Optatividad en UCO</p> <ul style="list-style-type: none"> -Matriculación y realización de asignaturas en UCO a elección del alumnado según el Plan de Estudios <p align="right">Total: 16</p>	16
2	<p>Semestre 3 (oct-enero)</p> <p align="center">S3</p> <p>Matriculación y realización asignaturas en UCO</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modelos de internacionalización empresarial - Cross cultural communication - Contratación internacional - Marketing internacional - Empresa y logística internacional - Análisis de mercados internacionales - Business english - Asignatura optativa autorizada por la dirección del Máster 	Total: 30	<p>Matriculación en UCO de TFM y realización de prácticas</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prácticas - TFM <p align="right">Total: 16</p>	4 12
2	<p>Semestre 4 (feb - junio)</p> <p align="center">S4</p> <p>Matriculación y realización asignaturas en UPEC*</p> <p>Especialidad Commerce International et le monde des amériques (M2)</p>	Total: 30	<p>Matriculación y realización asignaturas en UPEC</p> <p>Clases teóricas en UPEC, a elegir:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Especialidad Commerce International et le monde des amériques (M2) - International management - International Finance - International Strategy - International trade and marketing - Especialización Mundo latinoamericano - Especialidad International Business (M2) - Culture and Ethics <p align="right">Total: 16</p>	30



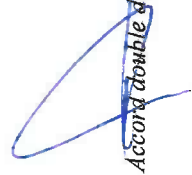
Accord double diplomation UPEC-

<p>UE 1 : Globalization Geostrategy Techniques contractuelles et arbitrage International Projects Financing Sustainable economies</p> <p>UE 2 : International trade digitalization Web marketing Big data analytics</p> <p>UE 3 International financial management International business development financing International Projects Management</p> <p>UE 4 : Spécialisation commerce International et le monde europe option hispanoamericano Entorno cultural y empresarial Investigación y análisis de mercados globales Cultura económica de América latina Derecho y financiación de empresas</p> <p>- Mémoire de Spécialisation (Evaluado como TFM UCO) Añadir otras especialidades de UPEC si es necesario</p>	<p>4 5 4 6 6</p> <p>Total 30</p>	<p>-Project management -International Strategies -International projects development -Exporting projects -Advances economies</p> <p>Añadir otras especialidades de UPEC si es necesario</p>	<p>Total 30</p>
<p>TOTAL ECTS</p>		<p>TOTAL ECTS</p>	<p>120</p>

* SOLICITUD DE TITULO EN UCO: El estudiante UPEC ha de acreditar que ha superado todas las asignaturas y defendido un TFM (memoria de especialización + prácticas = 16 créd.)

**El alumnado de la UPEC debe realizar el Mémoire de Spécialisation en la UPEC acompañado de un resumen de 10 págs. en español. La calificación de este trabajo en la UCO solo se atribuirá si la Mémoire está acompañado de dicho resumen.

*** El alumnado de la UCO realizará el TFM en la UCO y lo acompañará de un resumen de 10 págs. en francés. La calificación de este trabajo en la UPEC solo se atribuirá si la Mémoire de Spécialisation está acompañado de dicho resumen.


Accord double diplomation UPEC-